

**VILLE D'AULNOY-LEZ-
VALENCIENNES EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 22 mars 2023**

Secrétaire de séance : madame Elsa TONON

N° 4.2.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Cimetière municipal
Fixation du tarif des cavurnes préconstruites**

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal a adopté le nouveau règlement du cimetière qui intègre notamment la deuxième extension dont les travaux sont quasi achevés. Cette extension comprend 30 cavurnes préconstruites.

Le tarif n'existant pas, la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain et développement économique en réunion du 14 mars, par analogie avec ceux pratiqués dans d'autres communes a proposé les tarifs suivants :

Cavurne avec une concession de 30 ans : 820 €
Cavurne avec une concession de 50 ans : 965 €

Monsieur le Maire rappelle que les concessions au m² de terrain ont été votées par le conseil municipal en réunion du 7 décembre (77 € pour une concession de 30 ans et 221,50 € pour une concession de 50 ans)

Il propose d'émettre un avis favorable à la proposition de la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain et développement économique.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,
Elsa TONON

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Publiée sur le site internet le : 7 avril 2023
Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : 31 mars 2023